Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2007)

Heft: [1]: Aviation

Artikel: Développement des Forces aériennes

Autor: Feller, Peter

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346772

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



ADS 95 survolant Lucerne

Développement des Forces aériennes

Col Peter Feller

Chef A4 (SCEM logistique), EM FA

Les Forces aériennes à partir de 2008

Dans le cadre de la 5e étape de développement, les Forces aériennes (FA) connaîtront le 1er janvier 2008 diverses adaptations dans l'organisation professionnelle et dans l'organisation de l'Armée. Ces adaptations répondent en particulier à des nécessités dans le domaine de la réduction du personnel. Les adaptations dans le domaine de l'organisation de l'Armée seront effectuées dans le cadre de l'Etape de développement 08/11. Il s'agit, en particulier, des mesures suivantes :

Le chef de la sécurité des vols sera directement subordonné au commandant des Forces aériennes afin d'accorder au concept de sécurité l'importance et le poids nécessaires.

L'état-major des Forces aériennes reçoit un nouveau domaine de « développement d'entreprise », qui assure le développement des Forces et de l'organisation, ainsi que la rédaction des directives dans les domaines du stationnement et de l'environnement.

L'« engagement des FA » sera rebaptisé « commandement de l'engagement des FA ». Les commandements des aérodromes et leurs formations, qui dépendaient auparavant de la Formation d'application aviation 31, lui seront désormais subordonnées. Le domaine « Aide au commandement engagement FA » (FU Ei LW) sera désormais dissout. Selon la répartition des tâches prévues entre les FA et la Base d'aide au commandement (BAC) de l'armée, la conduite et l'exploitation des systèmes d'aide au commandement des FA échoit désormais à cette dernière. Bénéficiaires de ces prestations, les FA sont responsables de la planification d'engagement, de la conduite et des travaux de conception, à l'instar des applications, du développement des systèmes, etc. Ces compétences seront intégrées au domaine de base A6, qui recevra à cet effet du personnel supplémentaire. Le domaine du Service du transport aérien de la Confédération (STAC)

sera désormais subordonné au chef de la centrale des opérations.

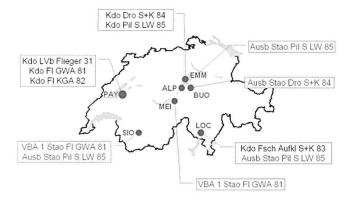
La FOAP transmission/aide au commandement 1 des Forces Terrestres et la FOAP aide au commandement des FA 34 seront fusionnées en une Formation d'application d'aide au commandement 30, subordonnée au Cdt des FA. De même, les formations d'engagement d'aide au commandement de milice des FA et l'état-major respectif seront subordonnés à la FOAP aide au commandement 30. La structure de l'organisation ainsi que le personnel maintenus seront convertis au nouveau modèle d'instruction. Les corps de troupes subordonnés atteindront et maintiendront ainsi leur disponibilité de base. Ces adaptations dans le domaine de l'organisation et du personnel toucheront également les formations d'application aviation 31 et DCA 33.

Les Révisions de l'armée o6 et 07 (l'année indique la demande) auront pour conséquences les adaptations suivantes au 1er janvier 2008.

L'adaptation de l'organisation professionnelle au 1er janvier 2006 et 2008 seront visibles dans la structure de l'Armée. Les EM du Cdt FA, le commandement de l'instruction des FA, l'escadre de surveillance 85 (UeG), le cdmt LUV 85, le cdmt TA 85, le cdmt BMPS 85 ainsi que le EM spec SCFA seront supprimés. Ces fonctions seront reprises et intégrées au sein de de l'EM FA et dans le commandement de l'engagement des FA.

Les commandements d'aérodrome 2 à Alpnach, 4 à Locarno et 7 à Emmen (transformation du cdmt aérod 3 à Dübenforf/Mollis), 11 à Payerne, 13 à Meiringen et 14 à Sion sont désormais subordonnés au cdmt engagement des FA. Les éléments Support et Logistique de l'escadre de transport aérien sont désormais rassemblés en un groupe de transport aérien, comptant un bataillon par aérodrome. Chacun de ces bataillons dispose d'une compagnie de réservistes, accueillant les militaires ayant terminé leurs

Kdo & Ausbildungsstandorte



jours de service. L'escadre de transport aérien 7 est dissoute, mais l'escadrille TA 7 et la compagnie de sûreté TA 7 seront maintenues et subordonnées directement au commandement d'aérodrome 7.

De même, la compagnie d'éclaireurs parachutistes 17 sera subordonnée directement au commandement des écoles et des cours 83. Pour appuyer les services sur l'aérodrome d'Emmen, le cdmt aérod 7 reçoit la nouvelle compagnie de soutien et de logistique 7. Enfin, l'escadrille d'instruction 16 au sein de la FOAP aviation 31 est dissoute.

Ces adaptations provisoires, effectuées dans le cadre de la

révision de l'armée 07, dépendent de la décision du Comité de direction Défense du 15 août 2007, respectivement de l'approbation par le Conseil fédéral en novembre de cette année.

Des adaptations supplémentaires, dans le cadre de l'Etape de développement 08/11, auront-lieu le 1er janvier 2009. Celles-ci touchent en particulier le domaine des jets, les aérodromes disposant de formations mixtes (active et réserve) seront transformées en formations d'active; le nombre de formations de DCA sera réduit; des adaptations auront également lieu dans le domaine des formations d'aide au commandement des FA. Les formations de sapeurs d'aérodromes seront dissoutes à la fin de 2008 et remplacées par respectivement trois sections de sapeurs d'aérodromes et resp. par trois sections de sapeurs de transport aérien .

Ainsi se présente donc le nouvel organigramme des FA à partir de 2008.

P.F.

Organisation Logistik LW ab 2008

